



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 12330 | De M. Éric Bothorel (La République en Marche - Côtes-d'Armor) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire | | Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire |
| Rubrique > chasse et pêche | Tête d'analyse > Pêche de loisirs durable - Bretagne | Analyse > Pêche de loisirs durable - Bretagne. |
| Question publiée au JO le : 25/09/2018 Réponse publiée au JO le : 28/05/2019 page : 5012 | | |

Texte de la question

M. Éric Bothorel attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les pressions continues sur les écosystèmes halieutiques, qui ont rendu la gestion des espèces très délicate au fil du temps, en particulier en région Bretagne. Cette gestion a entraîné, à partir des années 80, des politiques de repeuplement qui ont modifié structurellement les populations avec parallèlement l'introduction d'espèces exogènes pour des pêches ciblées. On peut ainsi citer tout un ensemble de problématiques de gestion, telles que la qualité de l'eau, la modification des régimes hydrologiques avec l'artificialisation des sols et le changement climatique et, d'autre part, les maladies parasitaires, les prélèvements à tous les stades du cycle de vie ainsi que le braconnage. L'enjeu est donc maintenant de parvenir à une pêche de loisirs durable en conservant les espèces sauvages avec leurs assemblages halieutiques complexes, associant migrateurs et sédentaires au sein des écosystèmes anthropogéniques des fonds de vallée, car ceux-ci permettent, en effet, des pêches traditionnelles diversifiées qui génèrent une activité de loisir et touristique importante. Il souhaite donc savoir comment le Gouvernement entend faire évoluer la pratique sur ce point en conservant les écosystèmes existants tout en valorisant une écologie partagée et portée par tous les usages.

Texte de la réponse

La politique du ministère de la transition écologique et solidaire est orientée vers le renforcement des écosystèmes vivants et la reconquête de la biodiversité. La préservation et la restauration de la diversité des habitats et de la capacité de déplacement des espèces sont indispensables à la préservation ou la restauration de la diversité des espèces aquatiques et des autres espèces dépendantes du fonctionnement naturel des cours d'eau (milieux terrestres, milieux humides). La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est également une composante essentielle de l'atteinte du bon état des masses d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau. La pêche en eau douce peut aider à amener le grand public au contact des écosystèmes et ainsi le sensibiliser à sa préservation. Toutefois, cette activité doit être gérée au mieux afin de maintenir les équilibres. Cette gestion se fait en lien avec les organisations de pêcheurs sur le plan national comme local auxquelles la loi donne des missions d'intérêt général en matière de préservation de la ressource piscicole.